

Approbation des capacités d'accueil 2023-
2024 des Licences professionnelles de l'IUT
de Tarbes (sous réserve d'ouverture)

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 06 décembre 2022**

Délibération 2022/12/CFVU – 148

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les capacités d'accueil 2023-2024 des
Licences professionnelles de l'IUT de Tarbes (sous réserve d'ouverture).**

Toulouse, le 06 décembre 2022

Le Président




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

CAPACITES D'ACCUEIL DES LICENCES PROFESSIONNELLES
2023-2024

Capacités d'accueil sous réserve du vote du conseil d'IUT du 07 décembre 2022

MENTIONS	LP	TYPE (Formation initiale alternance Formation continue)	CAPACITE ACCUEIL 2023-2024	responsable	CFVU	CFVU	CFVU	CFVU	CFVU	pas de vote CFVU	pas de vote CFVU
					07/12/21	08/12/20	03/12/19	2019 2020	2018 2019		
Gestion et maintenance des installations Energétiques	MEEER	uniquement alternance	16	Mathieu PUCEL	16 ALT	16	16	16	16	16	16 alternants
Métiers de l'énergétique de l'environnement et du génie climatique	STEEER	uniquement alternance et FC	SUSPENDUE pour 2023-2024	Gaël FARRIGOULE	24	24	24	24	FI 10/12 FA 10/14	FI 10/12 FA 10/14	16 alternants
Métiers de l'industrie conception de produits industriels	ICP	uniquement alternance et FC	56	Magali LARRANG	56 alternants	56	84	84	FA 84 (choix de passer uniquement à l'alternance)	FI 24 FA 72	16 alternants
Métiers du tourisme commercialisation des produits touristiques	COGESHT	uniquement alternance	50	Alice FALIERES	50 (uniquement en ALT)	48 26 ALT + 22 FI	48	48	48	FI 23/FA 52	16 alternants
Qualité hygiène sécurité santé environnement	MQDE	uniquement alternance	24	Florent EYMA	24	25	25 (70% d'alternants)	25	25 (dont 50% d'alternants)	25 (dont 50% d'alternants)	16 alternants